

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 5 novembre 2019

Date de la convocation : 29/10/2019
Nombre de conseillers en exercice : 51

Etaient Présents :

M. Thierry KOVACS, Président
M. Gérard BANCHET, M. Manuel BELMONTE, M. Claude BOSIO, M. Christophe BOUVIER, M. Lucien BRUYAS, M. Bernard CATELON Mme Michèle CEDRIN, M. Christophe CHARLES, M. Alain CLERC, Mme Thérèse COROMPT, Mme Alexandra DERUAZ-PEPIN, Mme Annie DUTRON, Mme Martine FAÏTA, M. Pascal GERIN, Mme Lucette GIRARDON-TOURNIER, Mme Annick GUICHARD, M. Christian JANIN, Mme Marie-Pierre JAUD-SONNERAT, Mme Christiane JURY, M. Max KECHICHIAN, M. Sylvain LAIGNEL, M. Gérard LAMBERT, Mme Laurence LEMAITRE, M. Bernard LINAGE, M. Bernard LOUIS, M. Guy MARTINET, M. André MASSE, M. Jean-François MERLE, Mme Marielle MOREL, Mme Virginie OSTOJIC, M. René PASINI, Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Stéphane PLANTIER, M. Isidore POLO, M. Adrien RUBAGOTTI, M. Jean-André THOMASSY, M. Michel THOMMES, Mme Blandine VIDOR.

Ont donné pouvoir : M. Frédéric BELMONTE à M. Gérard BANCHET, M. Pascal CHAUMARTIN à M. Manuel BELMONTE, Mme Marie-Carmen CONESA à Mme Michèle CEDRIN, M. Jean-Yves CURTAUD à Mme Annie DUTRON, M. Patrick CURTAUD à M. Thierry KOVACS, Mme Michèle DESESTRET-FOURNET à M. Bernard LINAGE, Mme Claire EL BOUKILI-MALLEIN à M. René PASINI, M. Daniel PARAIRE à Mme Virginie OSTOJIC, Mme Hermine PRIVAS à M. Claude BOSIO, Mme Maryline SILVESTRE à Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Jacques THOIZET à M. Jean-François MERLE.

Absent : M. Thierry QUINTARD.

Secrétaire de séance : M. Bernard LINAGE.

OBJET : **ADMINISTRATION GENERALE :** Délégation de pouvoirs - Compte rendu de mandat – Information au Conseil Communautaire sur les décisions du Président et la passation de marchés à procédure adaptée

Rapporteur : Thierry KOVACS

NOTE DE SYNTHÈSE

Le Conseil Communautaire a délégué une partie de ses attributions au Président pour la durée de la mandature.

Lors de chaque réunion du Conseil Communautaire, le Président rend compte des attributions exercées par délégation.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n° 18-21 du Conseil 4 janvier 2018 portant délégation de pouvoirs au Président,

VU la délibération n° 18-357 du Conseil du 18 décembre 2018 portant actualisation des délégations d'attribution accordées par le conseil communautaire au Président de Vienne Condrieu Agglomération.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré, A L'UNANIMITE :

PREND ACTE des décisions suivantes :

N° 19-30 : Convention de servitude de canalisation d'assainissement à Vilette-de-Vienne avec l'indivision PERDICES

N° 19-57 : Fixation du prix de location de la salle de réunion située au bâtiment ELLIPSE

N° 19-58 : Bail précaire avec la RIQ « Régie Inter-Quartiers de l'Agglomération Viennoise »

N° 19-59 : Avenant n°1 au bail précaire de la Société CUISIDIS

N° 19-60 : Conclusion d'un protocole d'accord transactionnel visant à régulariser la cession d'un réseau d'assainissement

N° 19-61 : Convention avec ENEDIS pour l'implantation de coffrets électriques et passage de réseaux sur les parcelles ZB 200 et ZB 251 à Luzinay

N° 19-62 : Convention avec le SYDER (Syndicat Départemental d'Energies du Rhône) pour l'implantation de passage de réseaux électriques sur la parcelle A499 à Echalas

N° 19-65 : Souscription d'un prêt à taux fixe de 4 000 000 € auprès de la Caisse d'Epargne Rhône Alpes

PREND ACTE des décisions suivantes prises dans le cadre de la passation de marchés à procédure adaptée :

M19-065: marché conclu avec l'entreprise SOLIHA pour la mission de suivi animation d'opah et la réalisation d'une étude pré-opérationnelle pour la mise en œuvre des mesures habitat des PPRT de Chasse-sur-Rhône, Luzinay, Serpaize, Vilette-de-Vienne pour un montant de 136 484 € H.T concernant la partie forfaitaire et un montant maximum total de 70 000€ HT sur les 2 années.

M19-066: marché conclu avec l'entreprise SYMBIOSE pour la mission de maîtrise d'œuvre liée à l'aménagement de la rue Perrin à Loire/ Rhone pour un montant de 15876 € H.T. Groupement de commande avec la commune : part Vienne Condrieu Agglomération : 14 994 € HT et part commune de Loire/Rhône: 882 € HT

M19-067: marché conclu avec l'entreprise 3D INFRASTRUCTURE pour la mission de maîtrise d'œuvre liée à la création d'un cheminement piétons, chemin du gravier rouge à Vienne pour un montant de 4 780 € H.T

M19-068: marché conclu avec l'entreprise Les ARPENTEURS pour la mission de maîtrise d'œuvre liée à l'aménagement du boulevard des Alpes à Vienne pour un montant de 13 050 € H.T

M19-070: marché conclu avec l'entreprise KANOPEE/HORWATH concernant l'étude prospective pour la qualification et le développement de la base nautique de Condrieu pour un montant de 34 781 € H.T

M19-071: accord cadre à bons de commande conclu avec l'entreprise GENEVRAY pour les travaux de végétalisation sur les abords des routes communales pour un montant maximum annuel de 10 000€ HT sur une durée de 1 an reconductible 2 fois 1 an

M19-037 AVE1: Avenant 1 conclu avec l'entreprise ORANGE pour le marché à bon de commande n° M19-037 (services de télécommunications lot 4 - accès internet à débit non garanti) pour ajouter une offre d'abonnement internet initialement non proposée et plus économique

M16-121 AVE2: Avenant conclu avec l'entreprise COLAS pour le marché de travaux d'aménagement d'une voie verte (lot 1) pour un montant de 50 233,42 € H.T

M16-120 AVE2: Avenant conclu avec l'entreprise C CLOT pour le marché de travaux d'aménagement d'une voie verte (lot 2) pour un montant de 50 075 € H.T

M16-122 AVE2: Avenant conclu avec l'entreprise MTI pour le marché de travaux d'aménagement d'une voie verte (lot 3) pour un montant de 28 578 € H.T

M17-074 AVE1: Avenant conclu avec l'entreprise INDDIGO pour le marché lié à la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage (schéma directeur déchetteries) pour une prolongation de délai d'affermissement de la tranche

M18-060 AVE1: Avenant conclu avec l'entreprise COLAS pour le marché n° M18-048 (lot 02 : gros œuvre dallage) concernant les travaux de la plateforme de mobilité territoriale à Pont Evêque pour un montant de 18 864,96 € H.T

M18-057 AVE1: Avenant conclu avec l'entreprise TOKHEIM pour le marché n° M18-057 (lot 11 : équipements de station) de travaux de la plateforme de mobilité territoriale à Pont Evêque pour un montant de 521,25 € H.T

M16-085 AVE2: Avenant conclu avec l'entreprise B CUBE Architectes pour le marché n° M16-085 concernant la maîtrise d'œuvre liée à la création de la plateforme de mobilité territoriale à Pont Evêque pour un montant de 16 100 € H.T

M18-189 AVE1: Avenant conclu avec l'entreprise DOUCERAIN-DELZIANI pour le marché n° M18-189 concernant la maîtrise d'œuvre liée à la création de la maison du Festival à Vienne pour un montant de 63 021,4 € H.T

M18-066 AVE3: Avenant conclu avec l'entreprise LACOSTE pour le marché à bons de commande n° M18-066 concernant la fourniture administrative de bureau. Il s'agit d'ajout de nouveau prix sans modification des montants du marché

M17-065 AVE3: Avenant conclu avec l'entreprise AXEL pour le marché de fourniture et livraison de vêtements de travail. Il s'agit d'ajout de nouveau prix sans modification des montants du marché

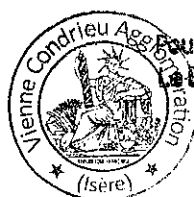
AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

Conseil Communautaire du 5 novembre 2019

Le Président certifie que la présente délibération

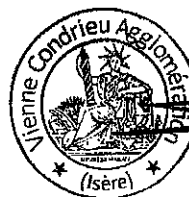
a été reçue par la Sous-Préfecture le 12 NOV. 2019

et a été publiée le 12 NOV. 2019



Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général des Services

Claude BOLLIP
Claude BOLLIP



Pour extrait certifié conforme
Le Président,

Thierry KOVACS
Thierry KOVACS

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat

